

---

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE  
SOCCER CONCORDIA INC.  
ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 OCTOBRE 2020**

---

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de l'Association régionale de soccer Concordia Inc.,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association régionale de soccer Concordia Inc., qui comprennent le bilan au 31 octobre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association régionale de soccer Concordia Inc. au 31 octobre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association régionale de soccer Concordia Inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association régionale de soccer Concordia Inc. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la l'organisme.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association régionale de soccer Concordia Inc. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les

états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ponzo, Facciola, Quagliari*

Comptables professionnels agréés

Montréal, Québec  
Le 22 janvier 2021

Comptables professionnels agréés auditeurs - Comptables agréés Numéro Permis. A112925

---

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.****5****BILAN**Au 31 octobre 2020

---

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse (note 3)	<b>591 670</b>	484 005
Comptes à recevoir - clubs et regroupements	<b>264 738</b>	538 039
Taxes de vente à recevoir	<b>3 507</b>	-
Frais payés d'avance	<b>72 468</b>	119 055
	<b>932 383</b>	1 141 099
Immobilisations corporelles (note 4)	-	7 189
	<b>932 383</b>	1 148 288
<b>PASSIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>220 437</b>	103 058
Remises gouvernementales à payer	-	4 986
Dépôts de garantie des clubs et regroupements	<b>21 065</b>	27 810
Revenus perçus d'avance	<b>363 122</b>	779 026
	<b>604 624</b>	914 880
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (note 5)	<b>40 000</b>	-
	<b>644 624</b>	914 800
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	<b>144 640</b>	97 233
Affectés pour l'aide aux clubs/juveniles	<b>51 843</b>	45 886
Affectés pour projets d'envergure ou manques à gagner	<b>91 276</b>	90 292
	<b>287 759</b>	233 411
	<b>932 383</b>	1 148 288

Pour le Conseil,

\_\_\_\_\_  
Président\_\_\_\_\_  
Trésorier

---

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.****6****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**De l'exercice terminé le 31 octobre 2020

---

	Affectés pour l'aide au clubs/juveniles \$	Affectés pour projets d'envergure ou manques à gagner \$	Non affectés \$	Total 2020 \$	Total 2019 \$
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>45 886</b>	<b>90 292</b>	<b>97 233</b>	<b>233 411</b>	<b>187 319</b>
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	<b>5 957</b>	-	<b>48 391</b>	<b>54 348</b>	<b>46 092</b>
Affectations d'origine interne (Note 6)	-	<b>54 348</b>	<b>(54 348)</b>	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>51 843</b>	<b>144 640</b>	<b>91 276</b>	<b>287 759</b>	<b>233 411</b>

---

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.****7****RÉSULTATS**De l'exercice terminé le 31 octobre 2020

---

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<hr/>		
<b>PRODUITS</b>		
Affiliations	<b>262 165</b>	510 358
Compétitions	<b>687 801</b>	930 698
Dossiers techniques	<b>550 750</b>	486 368
Commandites et subventions (note 7)	<b>111 039</b>	129 780
Dossiers administratifs (note 8)	<b>67 049</b>	93 288
Intérêts et autres	<b>2 771</b>	4 103
	<hr/> <b>1 681 575</b>	<hr/> 2 154 595
 <b>CHARGES</b>		
Affiliations	<b>94 677</b>	176 379
Compétitions	<b>442 631</b>	630 603
Administration	<b>585 436</b>	619 232
Dossiers administratifs (note 8)	<b>138 658</b>	169 780
Fonctionnement	<b>43 293</b>	47 650
Dossiers techniques	<b>441 172</b>	443 383
Frais bancaires et financiers	<b>17 691</b>	16 795
Mauvaises créances	<b>7 401</b>	1 184
Amortissements	<b>7 189</b>	3 497
	<hr/> <b>1 778 148</b>	<hr/> 2 108 503
 <b>(EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>		
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
<b>AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT</b>	<hr/> <b>(96 573)</b>	<hr/> 46,092
 Subvention salariale d'urgence du Canada (note 9)	<hr/> <b>150 921</b>	<hr/> -
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<hr/> <b>54 348</b>	<hr/> 46 092

---

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.****8****FLUX DE TRÉSORERIE**De l'exercice terminé le 31 octobre 2020

---

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>54 348</b>	46 092
<b>Éléments hors caisse</b>		
Amortissement	<b>7 189</b>	3 497
Variations d'éléments du fonds de roulement	<b>6 128</b>	17 664
Provenance des liquidités	<b>67 665</b>	67 253
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	<b>40 000</b>	-
<b>AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>107 665</b>	67 253
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT</b>	<b>484 005</b>	416 752
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN</b>	<b>591 670</b>	484 005

---



## **1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Association est constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec; son but est de promouvoir le sport de soccer.

## **2 – CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les Associations sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### **Constatation des produits**

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes indiquées ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Équipements informatiques	Dégressif	20 %

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### **Subventions gouvernementales**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées séparément comme autres revenus.

## **2 – CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

### **Estimations comptables**

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des estimations et des présomptions qui affectent le montant inscrit au titre de l'actif et du passif, la divulgation d'éléments d'actif éventuel et d'élément de passif à la date des états financiers et le montant inscrit au titre de revenu et de frais au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### **Dons sous forme de fournitures et de services**

L'Association a pour politique d'omettre la valeur des services rendus sans rétribution par les bénévoles et les fournitures offertes par les commanditaires, lesquels fournitures et services doivent être considérés comme partie intégrante des activités de l'Association. Pour le présent exercice, il est impossible d'évaluer les services fournis gratuitement par les bénévoles et les fournitures reçues des commanditaires. Si une évaluation avait été possible, ce montant aurait été appliqué aux postes de produits et charges appropriées.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les dépôts à terme de l'Association dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

### **Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Association sont détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués initialement à la juste valeur marchande et ultérieurement au coût après amortissement.

Les valeurs comptables de l'encaisse, des comptes à recevoir, des fournisseurs et des dépôts de garantie correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

### **Situation fiscale**

L'Association est exemptée de l'application de la législation fiscale.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2020

**3 – ENCAISSE**

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Petite caisse	<b>500</b>	500
Encaisse à la banque	<b>309 262</b>	201 881
Chèques en circulation	<b>(29 430)</b>	(27 519)
Comptes épargne générant des intérêts au taux de 0.35 %	<b>311 338</b>	309 143
<b>Encaisse aux livres, net</b>	<b>591 670</b>	484 005

**4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement</b>	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>cumulé</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>Valeur</b>	<b>Valeur</b>
			<b>nette</b>	<b>nette</b>
Équipements informatiques	<b>66 920</b>	<b>66 920</b>	-	7 189
	<b>66 920</b>	<b>66 920</b>	-	7 189

## **5 – COMPTE D’URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES**

Le compte d’urgence pour les entreprises canadiennes est un emprunt sans intérêt jusqu’en décembre 2022 et garanti par le gouvernement du Canada. Un montant de 10 000 \$ pourra être radié si l’entreprise rembourse 30 000 \$ avant le 31 décembre 2022. Tout montant non remboursé en date du 31 décembre 2022 sera converti en un emprunt à terme de trois ans portant intérêt à 5 % par année, remboursable par paiements mensuels débutant le 31 janvier 2023. Le solde impayé incluant tout intérêt courus doit être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

## **6 – AFFECTATIONS D’ORIGINE INTERNE**

### **Fonds de réserve pour projets d’envergure ou manques à gagner**

Le 15 novembre 2005, le Conseil d’administration a créé un fonds de réserve pour répondre aux responsabilités sociétales. Ce fonds servira à des projets d’envergure tels que la création et la gestion d’un centre de soccer intérieur, ou à pallier au manque à gagner.

Le Conseil d’administration a autorisé un transfert de 54 348 \$ (44 156 \$ en 2019) du fond non affectés au « fonds affecté pour projets d’envergure ou manques à gagner » afin de couvrir les dépenses d’opérations régulières en cas de manque à gagner.

### **Fonds de réserve pour l’aide aux clubs/juvéniles**

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
<b>Produits</b>		
Membres senior hors région	<b>9 675</b>	10 260
<b>Charges</b>		
Aide au juvénile	<b>3 718</b>	13 324
Excédent des produits sur les charges (excédent des charges sur les produits)	<b>5 957</b>	(3 064)

**7 – COMMANDITES ET SUBVENTIONS**

Les revenus de commandites et subventions sont de de 111 039 \$ (129 780 \$ en 2019), ce qui inclus une subvention de la Ville de Montréal au montant de 109 140 \$ (109 140 \$ en 2019)

Cette subvention de la Ville de Montréal a été utilisé pour encourir des dépenses d'administration pour un montant de 28 550 \$, des dépenses de stage et formations (inclus dans le poste « Dossiers techniques ») pour un montant de 14 774 \$ et des dépenses d'arbitrage (inclus dans le poste « Compétitions ») pour un montant de 65 816 \$.

**8 – DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Les revenus de 67 049 \$ (93 288 \$ en 2019) reliés aux dossiers administratifs incluent des montants perçus de l'arbitrage (R.S.E.Q.), de la Ville de Montréal pour les terrains et autres activités divers.

Les charges de 138 658 \$ (169 780 \$ en 2019) reliées aux dossiers administratifs incluent des frais de promotions et de représentations, des subventions aux juvéniles, l'arbitrage (R.S.E.Q.) et les frais de terrain de la Ville de Montréal, incluant les charges reliées au centre de soccer intérieur.

**9 – SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA**

L'Association, en tant qu'employeur canadien qui a connu une baisse de ses revenus en raison du COVID-19 et qui répondait aux critères exigés du gouvernement fédéral, est éligible à une subvention salariale fédérale non remboursable. Cette subvention devait couvrir une partie des salaires des employés à partir du 15 mars 2020. La subvention totale reçue au 31 octobre 2020 était de 150 921 \$.

Au 31 octobre 2020

---

## **10 – MARGE DE CRÉDIT**

L'Association a une marge de crédit d'un montant maximum de 50 000 \$ au taux de base plus 4,5 %. La convention de crédit est renégociable annuellement. Au 31 octobre 2020, la marge de crédit est inutilisée.

## **11 – ENGAGEMENTS**

L'Association est engagée d'après un contrat de location échéant en mai 2021 à verser une somme de 1 274 \$ pour une photocopieuse.

## **12 – RISQUES FINANCIERS**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 octobre 2020.

### **Risque de crédit**

L'Association consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue des évaluations de crédit à l'égard de ses membres.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement au regard de ses comptes fournisseurs et frais courus. Ce risque est réduit à cause des sommes importantes en encaisse.

### **Risque de taux d'intérêt**

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à un taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variable assujettissent l'Association à un risque de flux de trésorerie. Ce risque est relié à la marge de crédit.

## **13 – ÉCHANGES DE SERVICES**

Dans le cadre de l'entente de gestion du stade de soccer de Montréal entre l'Association et la Ville de Montréal, y est incluse une entente d'échanges de services annuels totalisant 207 105 \$. Les échanges de services sont évalués selon leur juste valeur.